**FICHE RESUME – PROJET PMF/FEM**

**Information générales :**

**Titre du projet :** Protection de la rivière Pendjari contre l’envasement et la pollution en vue d’assurer la durabilité de ses services éco systémiques biologiques et la subsistance des populations des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.

**Organisation requérante (*Nom complet et sigle*) APENOSA ONG**

Domaines focaux du PMF/FEM ciblés (choisir ce qui convient) :

◼ Biodiversité ◼ Changements climatiques O Eaux internationales ◼ Dégradation des terres

◼ Polluants Organiques Persistants

Programmes opérationnels PMF/FEM (choisir ce qui convient):

O O O O O O O O O O O O

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

O O O O

13 14 15 Multiple

Type de projet :

O Démonstration O Renforcement des capacités O Recherche appliquée, analyse de politiques

O Démonstration d’information, communication, sensibilisation.

**Résumé de projet** :

Le présent projet est élaboré pour la cconservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées dans le cadre du PMF/FEM, mis en œuvre par le PNUD. La zone d’intervention du projet est la vallée de la rivière Pendjari dans les communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou au Bénin. Il s’agit d’améliorer l’écosystème de la rivière en le protégeant contre l’envasement et la pollution à travers les mesures mécaniques et biologiques anti érosives avec la restauration de l’espèce ligneuse menacée, le *Khaya senegalensis*. Ce projet vise également à renforcer les capacités professionnelles des populations en créant dans une approche participative, les activités génératrices de revenus. La rivière offre aux visiteurs une importante vue panoramique et recèle une diversité du couvert végétal constituant une mosaïque représentative de plus d’une dizaine de formations végétales et des espèces endémiques. La préservation de la rivière est donc primordiale aussi bien pour son rôle économique qu’écologique.

Plusieurs éléments concourent actuellement au déclin de la biodiversité de cette rivière, notamment les activités agricoles, pastorales et piscicoles. Les actions s’articuleront entre autres à :

* Accompagner les pisciculteurs à produire des poissons dans des bacs, des étangs et des bâches ;
* A construire les seuils d’épandage en vue de réduire la forte concentration des troupeaux de bœufs au niveau de la rivière
* Promouvoir un système de culture sans labour pour éviter l’érosion.

Le présent projet a un coût global de 30 375 000 F CFA (soit 46 170 € ou 56 194 $) dont 22 500 000 F CFA (soit 34 200 € ou 41625 $) comme contribution du PMF/FEM/ PNUD et 7 875 000 F CFA ( soit 11970 € ou 14 569 $) comme cofinancement par, le partenaire M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. DU MONDE. Il s’étend sur une durée de vingt-quatre (24)mois*(20 Février 2021, 31 Janvier 2023)* et sera mis en œuvre par une équipe technique de l’ONG APENOSA.

Il a pour objectif : ***Restaurer l’écosystème de la rivière, tout en développant les activités génératrices de revenus au profit des populations des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.***

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Protéger la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari par les méthodes mécaniques et biologiques anti érosives
2. Réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles à travers le développement des activités génératrices de revenus.
3. Mettre en place des stratégies de pérennisation des acquis du projet

**FINANCES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| BUDGET TOTAL | MONTANT FCFA | POURCENTAGE (%) |
| Financement sollicité du PMF/FEM | 22 500 000  | 65% |
| MERVEILLES DU MONDE  |  7 875 000  | 35% |
| **TOTAL** | 30 375 000  | **100%** |

DUREE DU PROJET

|  |  |
| --- | --- |
| Période de démarrage | 20 Février 2021 |
| Période d’achèvement  | 31 Janvier 2023  |

A remplir par la Coordination Nationale du PMF/FEM :

|  |  |
| --- | --- |
| Date de soumission : |  |
| Numéro de projet : | BEN/ OP6 ????? (à compléter par le Coordonnateur) |

1. **TITRE DU PROJET**

***Projet de Protection de la rivière Pendjari contre l’envasement et la pollution en vue d’assurer la durabilité de ses services éco systémiques biologiques et la subsistance des populations des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.***

1. **CONTEXTE GLOBAL**
* Généralités : situation géographique, milieu physique,

La Pendjari est une rivière d'[Afrique de l'ouest](https://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique_de_l%27ouest) qui coule au [Burkina Faso](https://fr.wikipedia.org/wiki/Burkina_Faso), au [Bénin](https://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%A9nin), au [Togo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Togo) et au [Ghana](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ghana). Elle est un affluent du fleuve [Volta](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Volta(fleuve)&action=edit&redlink=1) auquel elle donne ses eaux en rive gauche au niveau du [lac Volta](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lac_Volta). Elle prend sa source dans le massif de l'[Atacora](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cha%C3%AEne_de_l%27Atacora) dans le [département béninois de même nom](https://fr.wikipedia.org/wiki/Atacora). Elle est de 300 km de longueur et c'est le seul cours d'eau permanent, même s'il tarit à plusieurs endroits en saison sèche. C’est un cours d'eau assez abondant mais très irrégulier. Le débit moyen mensuel observé en mars (à l'étiage) n'atteint que 3,6 m3/s, soit 500 fois moins que le débit moyen de septembre, principal mois de crue, ce qui témoigne de sa très grande irrégularité saisonnière. Sur la durée d'observation de 16 ans, le débit mensuel minimal a été de 0 m3/s (complètement à sec), suite à son comblement et ensablement par l’érosion et les activités anthropiques telles que : l’agriculture sur brulis, l’élevage transhumant et la pèche. L’agriculture détruit les habitats des animaux, encombre la rivière mais l’élevage transhumant et la pèche la dégrade. Les pluies dans cette zone sont de l'ordre de 1000 à 1100 mm avec des températures pouvant atteindre 40° C. Malgré la position topographique de la vallée de cette rivière qui rend difficilement accessible aux touristes, les sols sont concrétionnés à partir de 40 cm, ce qui constitue un handicap sérieux pour le bon enracinement des plantes et justifie la force de l’érosion facilitant le comblement de la rivière. La concentration des animaux autour de la rivière est souvent élevée et propice à l'observation et prisée des touristes. La faune est composée de : guépard, [lycaon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lycaon_%28mammif%C3%A8re%29), l'[hyène](https://fr.wikipedia.org/wiki/Hy%C3%A8ne), le [chacal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chacal), lions, d'[hippopotames](https://fr.wikipedia.org/wiki/Hippopotame), le [cobe de Buffon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cobe_de_Buffon), le [cobe Defassa](https://fr.wikipedia.org/wiki/Kobus_ellipsiprymnus), le [bubale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bubale), le [buffle d'Afrique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Buffle_d%27Afrique) dont les plus menacées sont d'éléphant d'Afrique et [léopard](https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9opard_%28f%C3%A9lin%29). La végétation est variée, avec 241 espèces végétales réparties en 53 familles recensées sur l'ensemble du site et réparties entre 7 et 9 formations végétales, selon les auteurs : forêt riveraine, forêt dense sèche, forêt dense sèche, [savane](https://fr.wikipedia.org/wiki/Savane) boisée, savane arborée, savane arbustive, savane [saxicole](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saxicole) et savane marécageuse. Les espèces végétales rencontrées sont : [*Parinari congensis*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parinari_congensis), [*Vitex chrysocarpa*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Vitex_chrysocarpa), [*Anogeissus leiocarpus*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bouleau_d%27Afrique), [*Diospyros mespiliformis*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Diospyros_mespiliformis), [*Anogeissus leiocarpus*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bouleau_d%27Afrique), [*Daniellia oliveri*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Daniellia_oliveri) ; [*Combretum*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Combretum) spp, [*Pterocarpus erinaceus*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pterocarpus_erinaceus), [*Combretum*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Combretum) spp, [*Acacia gourmaensis*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acacia_gourmaensis), [*Crossopteryx febrifuga*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Crossopteryx_febrifuga), [*Detarium microcarpum*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Detarium_microcarpum), [*Burkea africana*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Burkea_africana), [*Terminalia macroptera*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Terminalia_macroptera), [*Mitragyna inermis*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mitragyna_inermis), [*Acacia sieberiana*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acacia_sieberiana) et le [*Khaya senegalensis*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Khaya_senegalensis) qui est reconnu par l’UICN comme l’espèce menacée.Il existe six (05) importants groupes socioculturels : les Bialbe (65%), les Gourmantchés (23%), les Wama (7%), Peulh et les Dendi (5 %). Les touristes viennent principalement d'Europe et de la sous-région ouest-africaine (Bénin, Togo, Niger, Burkina Faso). En 2008/2009, 39 % des visiteurs étaient de nationalité française, 34 % étaient Béninois. D'autres nationalités sont également représentées (Allemands, Américains, Belges), mais en petit nombre (Émeline P.et al;2012)



**Figure2: image de l'ensablement de la rivière Pendjari**



 **Figure1: carte hydrographique du bassin versant de la Pendjari**

1. **PRESENTATION DE LA STRUCTURE REQUERANTE**

L’ONG APENOSA est une association née en 2014 à partir de l’engagement d’un groupe de techniciens et spécialistes dans le domaine de sauvegarde de l’environnement et de la santé, avec pour mission d’œuvre à la création de synergies pour accompagner le développement durable, équitable et participatif des couches sociales défavorisées, des associations et des communautés dans un environnement où les Ressources Naturelles sont gérées avec responsabilité.

ONG APENOSA a pour vision de devenir une Organisation rayonnante et performante au sein des acteurs locaux, régionaux et nationaux à travers laquelle le développement socioculturel et le bien être des communautés sont assurés durablement. L’ONG APENOSA fut déclarée au MISD et est enregistrée sous le n° ***le n°2014/0428/PDBA/SGA/DASCSR du 06 Mars 2014*** est structurée de la manière suivante :

* + **Assemblée Générale :** elle regroupe tous les membres de l’ONG et est l’organe suprême d’orientation et de décision. Elle se réunit une fois dans l’année en Assemblée Ordinaire et toutes les fois que les besoins se font sentir en assemblée extraordinaire. Elle élit un Conseil Administratif (CA).
	+ **Conseil d’Administration :** Il est l’organe de décision entre deux sessions ordinaires de l’Assemblée Générale; il supplée l’AG et prend les décisions complémentaires ou imprévues qui seront ratifiées par l’AG. Le CA se réunit une fois tous les deux mois et se réunit chaque fois que la nécessité s’impose. Le Conseil d’Administration a un bureau composé de : un Président; un Secrétaire et un Trésorier
	+ **Direction Exécutive:** les membres de la Direction Exécutive (DE) sont soit élus soit nommés soit recrutés par voie de concours par l’Assemblée Générale. Elle est l’organe de gestion quotidienne des programmes de l’organisation. Elle répond devant l’AG et le CA en leur présentant le bilan de ses activités.

L’ONG APENOSA est constituée de treize (20) membres répartis comme suit :

* **Nombre d’hommes :** 12
* **Nombre de femmes :** 08
* **Nombre d’enfants :** Néant

L’ONG APENOSA est une association sans but lucratif.

Les domaines d’intervention de l’ONG sont :

* EDUCATION – ENVIRONNEMENT – SANTE
* **Objectifs de l’ONG**

Les objectifs de l’ONG sont les suivants :

* Sensibiliser et éduquer la population paysanne sur l’impact de la déforestation et les intérêts du reboisement
* Restaurer les terres dégradées à des fins agropastorales avec les mesures de défenses et de restauration des sols
* Vulgariser les techniques modernes de l’apiculture, héliciculture et la myciculture.
* Améliorer le niveau de vie de la masse paysanne.

Au nombre des expériences de l’ONG, nous avons :

- Mai 2012- Août 2012 : Contrat de reboisement de deux sites apicoles avec BASE DE FRANCE  dans le village de Bori et de Sonnoumon commune de N’DALI.

- Décembre 2011- Avril 2012 : Contrat de formation du personnel de terrain avec son partenaire français BASE en apiculture moderne.

Mars 2015 – Décembre 2015: Vulgarisation des méthodes de dissipation et de captage du ruissellement à des fins agropastorales dans les communes de Bassila, Djougou et Kérou.

- Toutes les années : Contrat avec L’ONG APENOSA de 03 ruchers école à GANOU (PARAKOU), Komiguéa et Sinnisson (N’dali).

Encadrement et suivi sur le site de la ferme apicole d’APENOSA ONG des étudiants stagiaires en fin de cycle à la Faculté D’agronomie de l’Université de PARAKOU et de GASA-FORMATION à Cotonou.

D’autre part, l’ONG APENOSA fait partie de M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde (Mouvement d’Éveil, de Réflexion, de Veille, et d’Essaimage d’Initiatives Locales pour un Laboratoire d’Économie Solidaire. (https:// merveillesdumonde.org) qui apporte son soutien en termes de compétences, d’expériences et de financement.

**3.1 Bénéficiaires directs, leur taille, leurs caractéristiques et leur structuration, tout en mettant en exergue l’aspect genre**

Le groupe cible du présent projet est dans sa globalité constitué groupements de producteurs, des pêcheurs, des éleveurs des villages ayant une topographie accidenté sur la rivière.

Ils ont été identifiés par APENOSA ONG sur la base de critères bien déterminés dont entre autres :

* Être un village ou hameau au bord de la rivière avec une topographie accidentée et dégradée par l’érosion
* Collaborer avec l’ONG APENOSA dans le but de promouvoir des activités pour une gestion durable de la biodiversité de la rivière;
* Accepter travailler en association avec d’autres communautés sans distinction de sexe, d’ethnie, de religion ni d’appartenance politique ;
* Être des deux sexes et accepter produire et commercialiser le miel, l’escargot, le poisson et le champignon en respectant la biodiversité pour le tourisme local.

Les communautés ciblées sont préalablement celles dont les actions et les usages compromettent l’écosystème de la rivière.

Certaines activités, non seulement ne permettent pas d’obtenir un revenu stable et substantiel, mais elles détruisent la biodiversité et ne contribuent pas au développement local.

C’est pour cela que l’ONG APENOSA contribue à restaurer la biodiversité dans la vallée de la rivière. L’ONG travaillera à promouvoir des activités rentables, qui viennent en complément des actions menées par d’autres ONGs.

La mise en œuvre du présent projet permettra alors d’accroitre les revenus des producteurs, des éleveurs et des pêcheurs, de créer des d’emplois, de préserver la biodiversité de la rivière et surtout permettre aux associations de participer réellement aux actions de développement de leur localité respective en lien avec la protection de la nature.

* 1. **Acteurs au niveau des bénéficiaires**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Communes**  | BENEFICIAIRES | ACTIVITES | Observations |
| Matéri, Tanguiéta et Kérou | pêcheurs, | Élevage des poissons dans les étangs, bacs et bâches |  |
| Agriculteurs,  | Promouvoir une agriculture sans labour  |  |
| éleveurs, | réaliser les couloirs de passage  |  |
|  |  |

**3.3. Bénéficiaires indirects :**

Les actions du projet impacteront indirectement la biodiversité de la rivière, les organisations de protection de la nature, les organisations paysannes et faitière, les groupements d’éleveurs etc. et les populations des communesde Tanguiéta, Matéri et Kérou.

1. **DOMAINES FOCAUX ET PROGRAMME(S) OPERATIONNEL(S) DU FEM CIBLE(S)**

Les actions du projet intégreront le domaine de la Biodiversité et des changements climatiques à travers l’aménagement des espaces et la restauration des terres dégradées, la valorisation des ressources naturelles et sacrées.

Elles favoriseront le développement d’activité écologiquement viable et durable (apiculture, production de plantes médicinale, reboisement, production de plants, maraichage, la production de champignons, la pisciculture et l’élevage des escargots etc.).

 Le présent projet reste dans un contexte de protection globale des ressources sacrées À travers des actions des objectifs des PMF/FEM. Mieux, les impacts s’inscrivent dans un processus de protection et de pérennisation, avec comme acteurs importants les communautés qui s’engagent désormais à consolider les acquis et s’investissent dans la durabilité.

1. **JUSTIFICATION**

L'économie dans le bassin versant de la Pendjari, repose principalement sur le secteur primaire, dominé par une agriculture à faibles rendements très dépendante des aléas climatiques et pratiquée sur des sols souvent pauvres et fragiles. Dans ces conditions, la rivière offre un potentiel considérable pour le développement d'activités agricoles et pastorales dont elle est l'un des principaux supports bien que la répartition spatio-temporelle des pluies n'est pas toujours satisfaisante d'une année à l'autre. L'environnement dans ce milieu subit une forte pression anthropique qui touche non seulement la biodiversité traditionnellement fragile, mais aussi les parties géographiques généralement considérées comme les plus favorables aux activités socio-économiques. La ruée vers les berges de la rivière s'est traduite par la destruction des formations rupicoles diverses. A titre d'exemple, « World Resources Institute » avance un taux annuel de régression des forêts rupicoles aux berges de la rivière Pendjari de 1,4 %.

Le bassin versant de la Pendjari abrite une population de plus de 30.000 riverains avec 14 habitants au km², dont l’essentiel des activités économiques est étroitement lié à l'existence de la rivière. La rivière subit le phénomène de dégradation de son écosystème à cause de l'accélération, ces dernières années, de l'ensablement, engendré par l'érosion hydrique associés au surpâturage, à l’agriculture itinérante sur brulis, à la chasse, à la pêche et à une mortalité importante des ligneux, qui ont favorisé la migration de certains espèces de la faune sauvage et aquatique. Dans cette rivière, traditionnelle d'élevage, la capacité de charge des pâturages est, dans de nombreux cas, largement dépassée et les effets de la concentration des troupeaux autour des points d'eau encore permanents sont très dévastateurs (Sinsin et al, 2003).

C'est dans ce contexte, qu'est né ce projet de lutte contre l'ensablement dans la rivière Pendjari, initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement et financé avec l'appui du Fonds pour l’Environnement Mondial (PMF/FEM). L’objectif du projet soumis au FEM est de ***restaurer l’écosystème de la rivière à travers les mesures mécaniques et biologiques anti érosives tout en développant les activités génératrices de revenus au profit des populations usagères*.** Cet objectif converge à l’un des résultats attendus du PNUD qui est : « ***Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacéesdans la Réserve de Biosphère de la Pendjari*** ». En outre, les actions d'aménagement mécaniques et biologiques visent en particulier la protection de l’écosystème de la rivière et des espèces de faunes et flores menacées.

C'est ainsi qu'au regard du rôle que joue la biodiversité dans le maintien du régime des cours d'eau, l'Administration coloniale à travers le décret du 4 juillet 1935, avait interdit tout défrichement, sauf autorisation spéciale et motivée, dans des bandes de dix (*10*) mètres de large situées de part et d'autre du lit des cours d'eau, Par la suite, d'autres textes de lois ont été adoptés au Bénin en matière de protection des écosystèmes des cours d'eau, Il s'agit essentiellement de la loi n°87-014 du 21 septembre 1987 en matière de biodiversité au *Bénin*.

Le présent projet qui s'intitule « **Protection de la rivière Pendjari contre l’envasement et la pollution en vue d’assurer la durabilité de ses services éco systémiques biologiques et la subsistance des populations des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou** » permettra de restaurer de façon participative avec les communautés locales, la biodiversité de la rivière Pendjari.

1. **OBJECTIFS DU PROJET**
	1. **- Objectifs du projet.**

« ***Restaurer l’écosystème de la rivière tout en développant les activités génératrices de revenus de la population usagère des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou en 24 mois.***»

La rivière Pendjari perd considérablement sa biodiversité du fait des actions anthropiques qui la comblent, occasionnant la migration et la disparition de certaines espèces menacées de la flore et faune. Cette rivière traverse la biosphère de la Pendjari qui contribue, à travers le tourisme local et international, à l’amélioration des recettes de l’État. Il est urgent de restaurer et protéger la biodiversité de cette rivière à travers les mesures mécaniques et biologiques antiérosives retenues avec les autochtones. Le projet prévoit également de développer les activités génératrices de revenus dans les communes qui se partagent cette rivière pour limiter la pression anthropique sur les ressources naturelles. Ce mode de gouvernance se présente à trois niveaux :

* 1. **- Relations entre les objectifs de votre projet et les thèmes ou domaines évoqués liés aux FEM**

***S1. Protéger la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari par les méthodes mécaniques et biologiques anti érosives***

Pour restaurer et conserver la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari dégradée suite à l’érosion hydrique occasionnant l’ensablement de la rivière avec la perte de la flore et la faune aquatique, sauvage et aviaire; il faut arrêter l’érosion par les ouvrages mécaniques tels que les digues, seuils d’épandage et aussi biologique avec le reboisement de khaya senegalensis qui est une espèce ligneuse menacée. Le projet prévoit également aussi une agriculture sans labour et les couloirs de passage des éleveurs transhumants pour limiter l’accélération de l’érosion dans cette rivière. Ainsi, l’écosystème et la biodiversité de cette rivière va progressivement se restaurer.

***S2. Réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles à travers le développement des activités génératrices de revenus.***

Le projet prévoit dans sa ligne l’accompagnement des acteurs qui dégradent de par leurs activités l’écosystème et la biodiversité de la rivière en développant certaines activités génératrices de revenus telles que la production et la commercialisation d’escargot, de miel, de feuilles fraiches de baobab, de poudre séchée de baobab, de pisciculture et de champignons. Ces produits sont également appréciés par les touristes.

***S3. Mettre en place des stratégies de pérennisation des acquis du projet***

La pérennisation des acquis du projet exige la mise en place d’un comité d’entretien et de réhabilitation des ouvrages réalisés. De plus, ce comité constitué des différents groupes professionnels, des touristes locaux et des techniciens de l’ONG va réduire les activités accélérant le comblement de la rivière à travers des techniques intelligente d’utilisation de la terre telle l’agriculture avec zéro labour.

1. **Résultats attendus du projet en lien avec le contexte global du PMF/FEM**

**Résultat 1** : La biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari va se reconstituer grâce aux mesures mécaniques et biologiques anti érosives de lutte contre son ensablement.

**Résultat 2** : La pression anthropique sur les ressources naturelles va considérablement baisser grâce à l’orientation et appui des autochtones vers les activités génératrices de revenus qui protègent la biodiversité de cette rivière.

**Résultat 3** : Les acquis du projet seront pérennisés grâce à La mise en place d’une stratégie de durabilité des actions

**Activités**

* **Activités de la phase de démarrage**
* **Plaidoyer auprès des autorités locales.**

 Une mission conjointe sera organisée pour un plaidoyer auprès des autorités locales. Ceci sera nécessaire au démarrage des activités pour informer et obtenir l’adhésion des différents responsables au niveau local (élus locaux) services déconcentrés de l’État, et régional (préfecture et administration forestière).) Il s’agira d’une mission retour *(ces structures ayant été mises à contribution au cours de la phase d’élaboration du projet)* pour rendre compte du processus d’aboutissement du projet, recueillir leur soutien et leur appui pour des interventions éventuelles dans le processus. Cette démarche vise à faciliter l’appropriation du processus par les acteurs afin de faciliter les échanges avec l’équipe du projet pour la mise en œuvre des activités. Au cours de cette mission, leur implication dans le processus sera clarifiée et la fiche technique du projet ainsi que le planning des activités leur seront remis.

* **Cérémonie lancement.**

Pour assurer l’implication de tous, dans le processus de mise en œuvre du projet, il sera organisé une cérémonie de remise des contrats pour ONG au PNUD, en présence des acteurs (les bénéficiaires, l’administration locale et de l’ABCB etc.), s’en suivra sur le terrain des actions d’information et de sensibilisation.

**ACTIVITES EN LIENS AVEC LES RESULTATS**

*R1-* La biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari va se reconstituer grâce aux mesures mécaniques et biologiques anti érosives de lutte contre son ensablement.

La restauration de la biodiversité dans le bassin versant de la rivière par les mesures anti érosives mécaniques et biologique pour arrêter l’ensablement passe par la visualisation des communes qui sont traversées par la rivière. Un consultant sera recruté suite à un appel d’offre pour balayer le territoire et sortir une carte topographique, hydrologique, climatique, pédologique et biologique pour faciliter la position exacte des ouvrages à installer afin d’éviter les glissements par les fortes pluies. Ensuite les séances d’information et de sensibilisation seront faites aux populations sur le phénomène de l’érosion et la perte considérable de la biodiversité. En outre, la nature des mesures antiérosives sera retenue. Ces mesures et le reboisement du khaya senegalensis seront menés, adoptés et poursuivis sur la base de l'engagement volontaire des usagers de la rivière. A cet effet, une convention de réalisation des ouvrages avec les bénéficiaires sera établie pour définir les responsabilités des parties concernées. Enfin, les ouvrages retenus seront réalisées et un suivi périodique sera fait sur les sites pour évaluer l’impact de ces mesures sur la biodiversité.

*R2-* La pression anthropique sur les ressources naturelles va considérablement baisser grâce à l’orientation et à l’appui des autochtones vers les activités génératrices de revenus qui protègent la biodiversité de cette rivière.

Dans une démarche de valorisation des compétences au niveau local, des contrats de prestations avec les communautés à la base serons établis. Ainsi ils peuvent produire et vendre du miel, des champignons et l’escargot qui sont des produits très appréciés par les touristes locaux et internationaux. Il s’agit d’accompagner les usagers dans la consolidation des acquis en termes d’activités génératrices de revenus (AGR) qui ne compromettent pas la biodiversité de la rivière. Les formations seront également faites aux producteurs sur l’agriculture avec zéro labour qui limite les effets de l’érosion.

*R3-* Les acquis du projet seront pérennisés grâce à La mise en place d’une stratégie de durabilité des actions

La mise en place d’un comité multi-acteurs de la gestion des acquis du projet sur la rivière est très importante pour assurer la durabilité du projet et la gestion durable du site. Le comité inclura des personnes qui travaillent dans la restauration de l’écosystème de la rivière et qui vivent en permanence dans la zone. Elles contribueront ainsi à la surveillance communautaire du site contre l’ensablement de la rivière.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Activités** | **Indicateurs de résultats** |
| **Résultat 1 :** La biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari va se reconstituer grâce aux mesures mécaniques et biologiques anti érosives de lutte contre son ensablement | **Activité 1.1**: Réaliser des transepts tout au long de la rivière et retenir ceux qui impactent plus la biodiversité. | 1. *60 % de terres érodées par l’érosion sont identifiées*
2. *1560 paysans dont 42 % de femmes* sont sensibilisées les mesures anti érosives.
 |
| **Activité 1.2 :** informer et sensibiliser les populations sur les causes et conséquences de l’érosion sur la biodiversité et l’écosystème de la rivière. |
| **Activité 1.3**: former les populations sur les mesures anti érosives possibles et l’agriculture sans labour | 1. *1320 paysans dont 42 % de femmes sont formés sur*  les mesures anti érosiveset l’agriculture sans labour
 |
| **Activité 1.4 :** concevoir une carte topographique, hydrologique, climatique, pédologique et biologique pour fixer les ouvrages mécaniques et biologiques selon les courbes de niveaux afin d’éviter les glissements par le ruissellement**.** | 1. Une carte thématique de visualisation du terroir est faite
 |
| **Activité 1.5 :** Identifier avec les populations le type d’ouvrage à installer et choisir des zones d’installation des ouvrages antiérosifs |  |
| **Activité 1.6 :** Réaliser une convention de collaboration des bénéficiaires dans les activités | *Une convention de collaboration avec les autochtones est établie* |
| **Activité 1.7 :** Réaliser les ouvrages mécaniques et biologiques de rétention de l’érosion et du comblement de la rivière. | 1. *150 digues et seuil d’épandage réalisés dans les communes de Kérou, Tanguiéta et Matéri.se partageant la rivière*
2. *550 ha de terres protégées contre l’érosion et le comblement de la rivière*
3. *Carte de régression de l’érosion*
 |
| **Activité 1.8 :** Faire le reboisement du Khaya senegalensis sur les berges de la rivière | 1. *3000 plants de Khaya senegalensis mis en terre*
2. *35 % du couvert végétal s’est reconstitué en année 1 du projet*
 |
| **Activité 1.9 :** Faire un suivi périodique sur les sites pour évaluer l’impact de ces mesures sur la biodiversité. | 1. *La rivière est désengorgée du sable à 70%*
2. *Reprise de la flore et la faune le bassin versant de la rivière*
3. *Augmentation de 30 % de fréquentation des touristes.*
 |
| **Résultat 2 :** La pression anthropique sur les ressources naturelles va considérablement baisser grâce à l’orientation et appui des autochtones vers les activités génératrices de revenus qui protègent la biodiversité de cette rivière. | **Activité 2.1:** Former les populations sur la production et la commercialisation du miel, du poisson, des feuilles fraiches de baobab, escargot et champignon. | 1. *560 paysans dont 42 % de femmes* maîtrisent la production et la commercialisation du miel, du poisson, des feuilles fraiches de baobab, escargot et champignon.
 |
| **Activité 2.2** : Appuyer les populations dans la production et la commercialisation du miel, escargot, feuilles fraiches de baobab, poisson, maraichage et champignon. |
| **Activité 2.3** : Appuyer la mise en marché du miel, escargot feuilles fraiches de baobab, produits maraichers et champignon. |
| **Résultat 3 :** Les acquis du projet seront pérennisés grâce à la mise en place de stratégies de durabilité  | **Activité 3.1** : Créer un comité multi-acteurs de la gestion des acquis du projet sur la rivière.  | *Un comité de gestion du projet est établi* |

1. **PLAN D’EVALUATION ET DE DURABILITE DU PROJET**
* **les procédures de suivi et d’évaluation interne et/ou externe**

Les promoteurs de la présente action assureront le suivi interne et le suivi externe sera assuré par l’équipe de l’UGP/PEM/FEM.

**Le suivi interne** (*qui nous concerne*)

Le suivi interne sera assuré dans le cadre du présent projet par le Directeur Exécutif de VIVA MIEL ONG, en lien avec ses prérogatives en tant que responsable de la bonne marche des actions et projet de sa structure. A cet effet, il mettra en place un processus permanent de collecte et d’analyse de certaines données en vue de mesurer l’avancement du projet. Ce sera une appréciation permanente de l’exécution des actions prévues par rapport aux échéances et intrants utilisés. Ainsi, il permettra de :

* Disposer régulièrement d’information sur le travail du personnel ;
* Disposer régulièrement d’informations essentielles par rapport à l’avancement du projet, à la validité de la stratégie d’intervention et aux impacts escomptés ;
* Mesurer régulièrement l’écart entre planification et réalisation ;
* Détecter les problèmes à temps afin de réajuster la planification ;
* Repérer et corriger les anomalies dans la conduite «quotidienne » ;

Dans le cadre de ses attributions, le RSE procèdera au :

* ***Suivi Classique :*** C’est le suivi du déroulement des activités du projet, l’évaluation de l’avancement et l’atteinte des résultats.
* ***Suivi d’effet :*** c’est le suivi de l’utilisation des produits du projet par les bénéficiaires et la mesure des effets positifs et négatifs qui en découlent (Importance particulière pour impact sur l’environnement, les défavorisés et les femmes).
* ***Suivi du contexte*** : C’est le suivi de l’évolution des facteurs de l’environnement (politique, social, économique) qui promeuvent ou bloque le projet. (Ce qui est très important pour les suppositions).
* ***Suivi du processus :*** Autoréflexion : comment a-t-on fait pour échouer / pour réussir. (Ce qui est très important pour le développement institutionnel / organisationnel).

**L’évaluation interne**

L’évaluation de la présente action sera participative avec le comité de gestion mis en place et consistera en une investigation systématique de la valeur des activités, résultats, objectif, impacts et même de notre stratégie d’intervention ; elle se fera à deux niveaux et deux fois au cours du projet.

***Niveaux d’évaluation***

Afin d’assurer une mise en œuvre efficace des activités, un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place à deux niveaux.

* ***Au premier niveau*,** les structures partenaires sont amenées à auto évaluer les activités qui leur auraient été attribuées dans le cadre de ce partenariat et dans le cadre de la collaboration avec l’équipe de gestion du projet.
* ***Le deuxième niveau***, est celui de l’équipe de gestion du projet à travers le responsable ayant à charge le suivi – évaluation de l’action.

A chacun de ces niveaux, un certain nombre d’outils seront utilisés dont entre autre, les plannings d’activités, le cadre logique de l’action en cours d’exécution, les fiches de collecte de données, la grille de lecture des indicateurs et effets élaborés avec le concours du responsable en charge du suivi évaluation ou suivant recommandation du PMF/FEM.

Des rapports trimestriels seront élaborés pour les besoins des parties prenantes.

***Fréquence d’évaluation***

Deux évaluations seront réalisées au cours de ce projet ; l’une au début, à travers l’étude référentielle de base et l’autre à posteriori.

***L’évaluation au début*** se fera au démarrage du projet à travers l’étude référentielle de base. Elle permettra de renseigner l’équipe de gestion sur les données statistique à prendre en compte en vue de l’atteinte des résultats.

***L’évaluation à posteriori*** se fera à la fin du projet (au cours du dernier mois) et permettra d’apprécier l’efficacité (atteinte des résultats escomptés et des objectifs fixés), la signifiance (c’est la vérification de la durabilité / pérennité des mesures / produits du projet.) ainsi que l’efficience (rapport coût /résultat) du projet).

**Durabilité du projet**

 Durabilité au plan écologique

Les ouvrages anti érosifs installés et les activités génératrices de revenus développées qui réduisent la pression anthropique sur la biodiversité permettront de reconstituer l’écosystème et la biodiversité dans la rivière. Ces actions rejoignent les perspectives de développement durable qui exigent de mettre en valeur à travers le développement d’une filière marchande ou certaines actions environnementales qui conservent et améliorent la biodiversité et la dégradation anthropique. Ces actions sont justifiées par la recherche d’alternatives économiques sur lesquelles peuvent s’appuyer les populations locales afin de limiter la pression sur ces écosystèmes et la biodiversité de la rivière.

Durabilité au plan financier

Les expériences se sont multipliées depuis une quinzaine d’années, si bien que, même si tous s’accordent à considérer que les revenus de la valorisation sont très faibles par rapport à ceux issus des pratiques impliquant l’exploitation de la biodiversité (*agriculture itinérante sur brulis, la chasse, l’élevage transhumant et la pêche etc.*), il est possible de trouver des exemples décevants et d’autres plus prometteurs. De ce constat mitigé sont nées deux tendances. Pour certains, la lenteur avec laquelle ces activités permettent de limiter les pressions sur la biodiversité et l’écosystème justifie aujourd’hui le recours à des pratiques plus directes de paiements des services environnementaux (*contrat de conservation par exemple*). Pour d’autres, au contraire, la promotion de ces filières de valorisation devrait permettre un développement local endogène plus important que par les paiements directs. Au lieu de les délaisser, il convient plutôt d’identifier les mécanismes permettant de rendre effectives et durables ces activités de valorisation de la biodiversité dans le bassin versant de la rivière comme la production et commercialisation de miel, de poisson, de feuilles fraiches de baobab, des produits maraichers, escargot et champignon.

Traditionnellement, les populations ont recours à l’api-cueillette, au ramassage de champignon et escargot lors des activités de cueillette et de chasse. Cependant cette technique traditionnelle ne respecte aucune norme. Le rendement de l’exploitant est aussi très aléatoire parce que la taille des rayons varie d’un endroit à un autre, la production ainsi obtenue tient compte aussi de ce paramètre. Les enquêtes ont montré que le rendement moyen avoisine les 15 litres/an pour le miel, 45 kg/an pour l’escargot et 25 kg/an pour le champignon. Le revenu annuel des exploitants de miel, champignon et escargot des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou varie beaucoup selon le type d’exploitant.

Pour ce qui est de la structuration de ces filières, la production de la localité est généralement vendue dans les marchés locaux. Des collecteurs venant de Parakou centre de Cotonou et même de l’international. Il peut s’agir de collecteurs professionnels ou bien de collecteurs occasionnels. Le circuit du produit est court  pour ces produits provenant généralement des cueilleurs et ramasseurs. Ils sont vendus par ces derniers sur les marchés locaux, aux membres de leurs communautés ou bien collectés par des intermédiaires. En outre, l’acheminement des produits vers les consommateurs finaux peut se faire à travers les marchés locaux s’il s’agit de consommateurs ruraux, et à travers les intermédiaires s’il s’agit de consommateurs urbains et touristes.

Durabilité au plan social

L’avènement du présent projet constitue en lui-même un facteur de rapprochement des groupements des différents usagers intervenant dans cette aire géographique. Elle développera au niveau des structures cibles l’aptitude à collaborer pour plus d’impact dans les actions.

Les séances de sensibilisation et les formations induiront à coup sûr un changement positif de comportement puisque désormais, les groupements percevront la nécessité de disposer de documents fondamentaux, ce qui leur permettra de saisir l’opportunité des institutions de micro finance ou de l’État et aussi pourra générer à terme un effet d’entrainement qui se traduira par l’adhésion d’autres personnes à ces groupements ou encore la création d’autres groupements. L’adoption de nouvelles pratiques modernes à l’issue des différentes sessions de renforcement de capacités permettra l’alternance de l’apiculture, héliciculture et la myciculture avec les autres activités de production agricoles et du petit commerce. Ce qui permettra une amélioration très sensible du pouvoir d’achat des acteurs et par conséquent des ménages qui disposeront ainsi de ressources nécessaires et suffisantes pour la prise en charge médicale et scolaire des enfants.

Par ailleurs, la connaissance par les communautés des différentes dispositions législatives et réglementaires en matière de protection des ressources naturelles permettra aux bénéficiaires d’adopter un comportement favorable à la préservation de la biodiversité.

La dynamisation des groupements à travers la présente action et le renforcement de leurs capacités à travers les formations, les démonstrations et les visites d’échange, leur permettra d’acquérir de nouvelles connaissances afin de développer des aptitudes nouvelles à agir de manière proactive dans leur milieu pour le succès de leurs activités.

1. **GESTION : STRATEGIE ET ORGANISATION**

**9.1 Duré du projet**

Le présent projet dans sa mise en œuvre durera 24 mois, à partir de la date de démarrage des activités.

 **9.2 Méthode d’APENOSA dans la mise en œuvre et les raisons motivant le choix de la méthodologie proposée**

 La méthode de mise en œuvre est la **Démarche Participative Multicritère** (DPM) qui repose sur une approche de **"faire faire"** et **"faire tout seul"**. La DPM ouvre le débat à un nombre important de parties prenantes et offre la possibilité d’exploiter l’ensemble des idées émises par les cibles afin de dynamiser la réflexion, stimuler l’imagination et enrichir l’éventail des possibilités.

Le **"faire faire"** consiste à transférer les connaissances aux cibles par elles-mêmes en vue d’aboutir au **"faire tout seul**", c'est-à-dire l’autonomisation des cibles pour une pérennisation des acquis.

Le choix de cette méthode repose sur un principe : " le processus du développement durable ne serait réalité que si les communautés développent par elles-mêmes des compétences en vue d’une action proactive dans leurs milieux" ; il faut alors les y amener et ainsi nous avons opté pour ***" apprendre à pêcher***" au lieu de ***"donner du poisson***". Nous aboutirons alors à l’issue de notre action à une autonomisation des groupements pour le mieux-être social des ménages.

 **8.3 Description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes (*partenaire(s) local (aux), groupes cibles, autorités locales, etc*.) dans l’action et les raisons pour lesquelles ces rôles leurs ont été assignés;**

Les acteurs clés que sont : le comité de Gestion, les usages (*groupement de femme, producteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, chef traditionnels et religieux etc.*) Intervenant dans ce processus en dehors des prestataires de service sont : les partenaires technique et financier, les autorités administratives, les élus et les relais communautaires des zones d’intervention du projet.

**Les partenaires**

Chaque partenaire aura pour mission principale d’appuyer l’équipe de gestion du projet dans la mise en œuvre des activités dans les communes d’intervention : Tanguiéta, Matéri et Kérou Il facilitera à cet effet la mobilisation des cibles et mettra en œuvre les différentes activités liées à l’organisation des différentes séances prévues avec les consultants et autres prestataires de service.

**Les autorités locales**

Elles sont représentées par les autorités communales et des services déconcentrés de l’État (DDAEP, ATDA, Centre social, gendarmerie) impliqués dans le processus. Elles interviendront dans la mise en œuvre de la présente action par leurs participations aux différentes séances de travail, la présentation de communication au cours des séances, la mise à disposition de l’équipe du projet des documents éventuels en vue de documentation de l’action…

**L’équipe de gestion du projet**

C’est l’équipe de pilotage du projet. Avec à sa tête le Coordonnateur (d’APENOSA), elle aura pour mission principale de coordonner la mise en œuvre effective des activités prévues, l’atteinte des résultats et des objectifs fixés. M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde sera présent à titre de soutien et de conseils.

Il est composé de :

* + **Un chargé de projet/ chef programme de l’ONG :** Il assure la conduite des opérations et du suivi du projet sous la supervision du Directeur Exécutive de l’ONG (coordonnateur des actions).
	+ **Un(e) secrétaire/Comptable** : Il/elle assure la réception, le traitement et l’expédition des courriers. Il a également à sa charge la gestion des opérations comptables (***il/elle est prise en charge en partie par le projet).***
	+ **Un animateur de projet :** il a pour tâche principale, d’assurer la bonne mise en œuvre des actions du projet sur le terrain. Il accompagne les acteurs dans la mise en œuvre des objectifs du projet et rend compte de ses activités. Il s’appuie sur les comités de gestion pour la bonne exécution de sa mission *(****il/elle est prise en charge par le projet*)**
* **Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l’action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer);**
	+ une moto à acheter par le projet
	+ Un GPS
	+ Laptot
1. **STRATEGIE DE COMMUNICATION / VISIBILITE / GESTION DES CONNAISSANCES**

**10.1- stratégie d’information, d’éducation et de communication.**

Ici, il s’agira de passer des émissions de sensibilisation en Biali, les Gourman, Wama, Peulh et l Dendi sur les ondes des radios communautaires, et les thèmes suivants seront débattus :

* + La présentation du projet de restauration, protection de la biodiversité de la rivière Pendjari.
	+ Enjeux sur la durabilité des écosystèmes de cette rivière.
	+ Rappel des activités déjà faits et les avis sur les nouvelles
	+ Rôles et responsabilité de chaque acteur (comités de pilotage, de gestion, usagers etc.)
	+ Gestion durable de la biodiversité de la rivière
	+ L’importance de la rivière et son rôle dans l’environnement;
	+ L’émission bilan.

Au total, il y aura huit (8) diffusions soit 1 par mois pendant 8 mois. Un contrat sera établi entre les responsables d’APENOSA ONG et ceux de la radio communautaire.

Dans une démarche visant à asseoir une politique de marketing et à donner de la valeur à nos produits, il sera procédé à la définition d’un label sur nos produits. Des actions de vente de produits miel, escargots, de poudre séchée de baobab et champignons seront entreprises tout au long du projet à travers la participation à des foires agricoles et aux expositions dans des boutiques et pharmacies de la place.

**10.2. Les éléments à mettre en œuvre pour la visibilité du projet**

Un plan de communication adéquat (en fonction de la taille du projet et de l’importance de son volet infrastructures) sera élaboré pour mettre en valeur l’origine des financements du projet. Cette communication concernera, selon les cas, les actions suivantes : les panneaux de signalisation des sites, une cérémonie de remise des équipements aux apiculteurs, héliciculteurs et aux mycicultures sera organisée de façon officielle aussi, l’inscription de logos sur les infrastructures et équipements financés par le PNUD/FEM/BMBU, les émissions et annonces radio et des articles de presse, etc.

Par ailleurs des enseignes et des plaques seront fabriqués et elles porteront les logos du Fonds Environnemental Mondial (FEM), de M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde et du promoteur pour identifier tous les sites. A l’intérieur des sites, les ruches vont porter le sigle PNUD/FEM/BMBU et l’année de leur installation.

Une cérémonie de lancement des activités du Projet sera organisée.

**10.3. Stratégie de gestion des connaissances :**

Toutes les étapes de réalisation des activités du projet seront filmées (photographie). Les leçons tirées et les meilleures pratiques seront consignées sous forme de dépliants et publiés dans la presse (radio, télévision, presse écrite) et sur support magnétique (vidéo). Un documentaire sera réalisé mettant en relief les meilleures pratiques et leçons tirées du projet.

* 1. **Mode de gestion de la subvention (par qui, comment). Un compte spécial doit être ouvert le moment venu**

La gestion administrative sera faite de la manière suivante en observant les dispositions prévues par les textes fondamentaux de l’association en conformité avec la législation en vigueur au Bénin relative au travail et les règles et principes de l’accord.

Tout employé du projet doit détenir un contrat de travail signé par le Chargé de Projet. Ces contrats de travail varient selon le type de personnel employé. Ledit contrat de travail doit obligatoirement comporter les mentions suivantes : l'état civil de l'agent - l'objet du contrat - la désignation du lieu de travail- la durée de la période d'essai - le salaire et les avantages liés au poste - la juridiction compétente en cas de litige - la durée de travail hebdomadaire - un cahier de charges est annexé au contrat de travail de tout agent.

Au cas où l’exécution d’une activité requiert une expertise externe, un appel d’offres de consultation sera lancé. Le consultant est une personne engagée pour exercer des fonctions relatives à une activité spécifique n'ayant pas d'autres responsabilités au sein d’APENOSA ONG. Ce sont des techniciens, des personnes de formation spéciale ou des chercheurs. Les consultants sont rémunérés sur la base de stipulations contractuelles. Leurs honoraires prennent en compte toutes les charges inhérentes à la réalisation des tâches contractuelles. Ils sont fixés d’accords partis et ne doivent pas dépasser le maximum du barème des salaires payables au Bénin pour cette catégorie d'emploi.

Les membres des groupements mis en place peuvent effectuer des missions (internes et externes) dans la réalisation du projet. Ils reçoivent les indemnités de séjour pour ladite mission, notamment les frais de transport, de logement et restauration. Hormis les indemnités de repas, les autres frais doivent être justifiés au retour. Il ne sera pas payé de per diem à l'agent si la mission n'a pas été effectuée dans une localité située à au moins soixante-dix (70) kilomètres.

Les avances de frais de mission sont faites à quatre-vingt pour cent (80%). Les vingt pour cent (20%) restant ne seront payés qu'au retour, contre dépôt d'un rapport de mission au Secrétariat et c’est en retour que celui-ci reçoit le payement des vingt pour cent (20%) restant.

Toute facture est réceptionnée par le Secrétariat/Comptabilité qui l'enregistre dans un registre ‘‘Courrier arrivée’’. Le Secrétariat/Comptabilité transmet les factures au Chargé de Projet qui les vise. La Comptabilité traite toutes les factures en effectuant les opérations y afférent. Il établit une proposition qu’il adresse au Chargé de Projet. Cette proposition consiste à soumettre les listes des factures échues au Chargé de Projet qui décide de l'opportunité de leur règlement, en fonction de la situation de trésorerie et en usant de son pouvoir discrétionnaire. Le Comptable procède au traitement des dossiers suivant l’orthodoxie financière. Les références d'enregistrement des factures et leur règlement figurent dans les libellés mentionnés sur les journaux et les comptes.

En matière d’opération de trésorerie, les opérations bancaires et de caisse seront faits selon l’approche décaissement suivant les résultats.

Le système comptable mis en place à APENOSA consiste à enregistrer les dépenses et les recettes dans des journaux de banques ou de caisse selon le cas. Ces enregistrements dans les différents journaux sont, ensuite, ventilés dans un journal général selon la nomenclature des comptes du plan comptable de l’organisation.

La comptabilité est tenue selon les normes nationales et internationales généralement admises notamment le Plan SYSCOA.

A cet effet, les enregistrements sont faits selon le principe de la partie double.

Les rapports financiers rédigés par le comptable sont obligatoirement soumis à la signature du Chargé de Projet avant leur envoi aux partenaires. Il en répond en tant que premier Responsable de l’Organisation.

Outre les rapports financiers trimestriels du projet à adresser aux partenaires, le Comptable élabore un rapport financier annuel du projet qui doit être certifié par un cabinet d’expertise agréé à la fin du projet.

La passation des marchés au sein d’APENOSA ONG obéit aux nomes du Code d’éthique de moralisation des marchés publics en vigueur au Bénin. Ainsi, de façon interne, un dispositif pratique est mis en place notamment :

* L’appel d’offres lancé par le Chargé du projet ;
* Évaluation des offres par un comité de sélection suivant le principe qualité/prix ;
* Signature de contrats ;
* Décaissement de 40% du montant ;
* Exécution de la prestation ;
* Évaluation de la qualité de la prestation ;
* Décaissement de 40% au cas d’une bonne exécution ;
* Décaissement de 20% à la réception finale de la prestation.

Il est à noter que l’appel à candidature commence à partir d’une prestation égale à 100 000 FCFA. En en dessous, le marché se passe de gré à gré par le conseil d’administration

**Annexe n°1 : TABLEAU B1**

**CALENDRIER DES ACTIVITES (durée du projet peut être 2 ou 3 ans)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Années** | **Année 1** |  |  |  |  |  |  | **Année 2** |   |
| **Semestres** | **Semestre 1** | **Semestre 2** |  |  |  |  |  |  | **Semestre 3** | **Organisme responsable** |
| **Mois** | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 | M 10 | M 11 | M 12 | M 13 | M 14 | M 15 | M 16 | M 17 | M18 | M19 | M20 | M21 | M22 | M23 | M 24 |  |
| **Phase préparatoire** |
| Plaidoyer auprès des autorités locales. |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   | Demandeur/partenaire |
| Cérémonie de remise de contrat |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   |  Demandeur/partenaire |
| La formation des acteurs du projet |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   | Demandeur/partenaire |
| Visualisation des terroirs traversés par la rivière et retenir ceux qui impactent plus la biodiversité |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants/équipe de gestion |
| **Phase opératoire** |
| Informer et sensibiliser les populations sur les causes et conséquences de l’érosion sur la biodiversité et l’écosystème de la rivière. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| former les populations sur les mesures anti érosives possibles et l’agriculture sans labour |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   |  Consultants/équipe de gestion |
| concevoir une carte topographique, hydrologique, climatique, pédologique et biologique pour fixer les ouvrages mécaniques et biologiques selon les courbes de niveaux afin d’éviter les glissements par le ruissellement. |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   |  Consultants/équipe de gestion |
| Identification avec les populations de type d’ouvrage à installer et choix des zones d’installation des ouvrages antiérosifs |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Réaliser une convention de collaboration des bénéficiaires dans les activités |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Réaliser les ouvrages mécaniques et biologiques de rétention de l’érosion et du comblement de la rivière. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Faire le reboisement du Khaya senegalensis sur les berges de la rivière |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Faire un suivi périodique sur les sites pour évaluer l’impact de ces mesures sur la biodiversité |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Former les populations sur la production et la commercialisation du miel, escargot et champignon. |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   | Equipe de gestion |
| Appui à l’installation des populations sur la production et la commercialisation du miel, escargot et champignon. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Appui à la mise en marché du miel, escargot et champignon |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | équipe de gestion |
| Créer un comité multi-acteurs de la gestion des acquis du projet sur la rivière.  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  Consultants/équipe de gestion |
| Rapport d’activités |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   |  Equipe de gestion |
| Évaluations |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   | Consultants |
| Capitalisation |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |   |  |